

LHIST2311

2014-2015

Didactique de l'histoire et réflexion sur le contenu des programmes

7.0 crédits	45.0 h + 30.0 h	1 + 2q

Enseignants:	Bouhon Mathieu ;
Langue d'enseignement:	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Préalables :	Le cours suppose que l'étudiant participe en même temps aux stages (HIST 9001) et au séminaire d'intégration des stages (HIST2313).
Thèmes abordés :	Le cours explorera les différents facettes de l'enseignement de l'histoire à l'école secondaire, à savoir : - les prescrits décrétaux, référentiels et programmes en Communauté française de Belgique; - les modalités d'élaboration d'une séquence visant l'apprentissage de savoirs et de savoir-faire en histoire; - les modalités d'élaboration d'une séquence visant l'apprentissage de compétences en classe d'histoire ; - la conceptualisation ; - l'évaluation des apprentissages (savoirs, savoir-faire, compétences) : fonctions (formative vs certificative) et techniques.
Acquis d'apprentissage	A la fin du cours, les étudiants seront capables : - de concevoir, organiser, évaluer et réguler une séquence d'apprentissage en histoire à destination d'élèves de l'enseignement secondaire ; - d'analyser de manière critique une séquence d'apprentissage en histoire à destination d'élèves de l'enseignement secondaire. La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».
Modes d'évaluation des acquis des étudiants :	L'évaluation des acquis des cours LHIST2311 et 2313 se fera à travers une épreuve intégrée c'est-à-dire une épreuve unique qui évalue conjointement la maîtrise des objectifs poursuivis dans ces deux enseignements. Elle prendra la forme d'un examen écrit et portera sur l'analyse d'une séquence d'apprentissage en histoire (phase d'apprentissage des ressources et situation d'intégration) dont l'étudiant aura à faire l'analyse critique c'est-à-dire à en repérer les principaux défauts et à en suggérer certaines corrections. Elle donnera lieu à une note (/20). Le cours de didactique est organisé en séances de deux heures. La présence régulière à ces séances est obligatoire. En vertu de l'article 72 du règlement des examens et des études, le titulaire de l'unité d'enseignement se réserve le droit de demander au jury de s'opposer à l'inscription à l'examen relatif à son unité d'enseignement pour un étudiant qui n'aura pu assister à plus de cinq séances sur l'ensemble des séances orgnanisées.
Méthodes d'enseignement :	
Contenu :	L'unité d'enseignement alternera des mises au point théoriques, la présentation et l'analyse critique de séquences d'apprentissage en histoire et des travaux pratiques.
Bibliographie :	,
Autres infos :	
Cycle et année d'étude: :	> Agrégation de l'enseignement secondaire supérieur (histoire) > Master [120] en histoire
Faculté ou entité en charge:	HIST